



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Turquie

Question écrite n° 68545

Texte de la question

M. Bernard Birsinger attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation de Leyla Zana, lauréate du prix Sakharov, et des anciens députés d'origine kurde emprisonnés pour délit d'opinion en Turquie. La Turquie a demandé à entrer dans l'Union européenne. Le Parlement européen a émis des conditions à l'adhésion de la Turquie. Par rapport au peuple kurde, il a notamment demandé au gouvernement turc la libération de Leyla Zana et des anciens députés d'origine kurde emprisonnés pour délit d'opinion. Le 25 septembre dernier, les députés turcs ont adopté un amendement constitutionnel qui ouvrirait la voie à une plus large utilisation du kurde. L'amendement, adopté par la grande majorité des voix de 397 députés contre 28, prévoit la levée de l'interdiction d'utiliser « des langues interdites » dans l'expression et la diffusion de la pensée. Layla Zana a précisément été condamnée pour avoir parlé la langue kurde dans l'enceinte du parlement turc. Au vu des évolutions à l'oeuvre en Turquie, il lui demande d'intervenir auprès du gouvernement turc pour demander sa libération ainsi que celle des anciens députés d'origine kurde emprisonnés pour délit d'opinion.

Texte de la réponse

La France est intervenue à plusieurs reprises auprès des autorités turques au sujet de la situation des parlementaires de l'ancien parti de la démocratie (parti pro-kurde) encore emprisonnés, à titre bilatéral ou en qualité de membre de l'Union européenne. A ce jour, quatre députés demeurent en prison dont Mme Leyla Zana. En juillet dernier, la Cour européenne des droits de l'homme a condamné la Turquie dans cette affaire en jugeant que le procès avait été « inéquitable » en raison de la présence d'un juge militaire au sein du tribunal. L'objectif de la France demeure la libération de tous les élus et elle continuera d'agir en ce sens auprès des autorités d'Ankara. L'adoption par la Grande Assemblée nationale turque, le 3 octobre dernier, de trente-quatre amendements constitutionnels est une avancée positive pour la situation des droits de l'homme dans ce pays qui doit maintenant se traduire dans la réalité. La France sera attentive à la mise en oeuvre effective de ces réformes.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Birsinger](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68545

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 novembre 2001, page 6261

Réponse publiée le : 17 décembre 2001, page 7235